

# Sommaire

## Le partenariat : un état d'esprit

### → Collectivités

#### La réforme territoriale 2015

#### Conseil Régional Poitou-Charentes

- FREE (Fonds Régional d'Excellence Environnementale)
- Accompagner les bénévoles dans le cadre du programme régional de formation en Poitou-Charentes
- Emplois Tremplins associatifs
- Appel à manifestation d'intérêt « Jeunes et Engagés »
- Appel à projets « Eco-produits-Eco-procédés INNOV'3R »
- Favoriser le développement des jardins potagers collectifs
- Appel à projets « Boqueteaux »
- Appel à projets « Reconquête des paysages »
- Semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015
- Des ruchers pour la biodiversité de Poitou-Charentes
- Soutien à la création et au développement de lieux collaboratifs
- La démarche "Eco-manifestations Poitou-Charentes"
- Organiser une manifestation avec le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD)
- Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016 (CRDD) hors manifestations (Contrat Régional de Développement Durable)
- Soutien au développement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

#### Les Pays et Syndicats Mixtes

- **Pays** : focus sur le « Prix du Développement Durable » : dispositif partagé (16 et 17)
- **Syndicats Mixtes** : focus sur le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (79) et CALITOM (16)

#### Les Communes et leurs regroupements

- Grand Poitiers
- Grand Angoulême

### → Services de l'État

**DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

**DRJSCS** (Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale)

- FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative)
- DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
- Le contrat de ville

### → Etablissements Publics

**ADEME** (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie)

#### Agence de l'eau Loire Bretagne

- Dispositif "Eau, Jeunes et Territoire"

#### Agence de l'eau Adour Garonne

### → Union Européenne

**FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional)

**FSE** (Fonds Social Européen)

**FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

### → Financements alternatifs

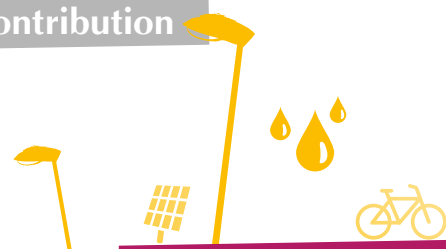
**Les plateformes de financements participatifs ou « Crowdfunding »** : focus sur « J'adopte un projet »

**Le Réseau National France Active : IPCA**

**L'épargne solidaire : les CIGALES**

### → Aides privées

### → Appel à Contribution



GRAÏNE Poitou-Charentes



# Le Partenariat : un état d'esprit

*Un projet d'éducation à l'environnement se monte rarement seul. Ceux qui s'y essaient constatent vite qu'ils ne disposent pas de toutes les compétences et ressources nécessaires, et se voient dans l'obligation de partir à la recherche de partenaires techniques, financiers, institutionnels...*

*Par ailleurs, la diversité et le nombre des acteurs de l'éducation à l'environnement ne cessent de croître. Il leur est **indispensable de regrouper** leurs forces et leurs ressources pour mener des projets de qualité, d'ampleur significative, et de durée suffisamment longue pour atteindre leurs buts éducatifs.*

## → Une réalité multiforme

Un grand nombre d'attitudes apparaissent sous l'affichage d'un même mot : partenariat.

- **Une prestation de service** : je te demande de travailler « pour » moi davantage qu' « avec » moi.
- **Une information mutuelle** : nous nous informons de ce que nous faisons l'un et l'autre.
- **Une consultation** : je te demande ton avis, ou ton autorisation, ou ta validation sur ce que je fais mais je ne me sens pas obligé d'en tenir compte.
- **Une concertation** : j'envisage une action et je souhaite que nous harmonisions nos idées, je suis prêt à modifier mon travail.
- **Une collaboration** : nous réalisons une tâche ensemble cependant nos motivations peuvent rester très différentes.
- **Une coopération** : nous nous engageons ensemble pour que cette action soit réussie et nous nous en sentons co-responsable (nous assumons ensemble les réussites et les échecs).
- **Un partenariat de réciprocité** : nous sommes engagés dans un projet à parité d'estime et nous impliquons les destinataires de notre action.
- **Un partenariat apprenant** : nous avons le souci d'apprendre ensemble d'une situation originale et constituons une « communauté d'apprentissage ».
- **Une fusion** : nos identités ont disparu, on ne sait plus qui fait quoi...

Il est important de **clarifier, ensemble**, dans quel type de relation on se situe pour éviter les malentendus ou les déceptions. Ainsi si vouloir créer du partenariat de réciprocité dans tous les cas serait illusoire, il est toujours possible d'insuffler un peu de réciprocité dans un partenariat, ce qui implique **d'adopter soi-même une attitude favorisant l'estime mutuelle et le partage des prises de responsabilités.**

## → Quelques points de repères

- Faire preuve d'une réelle estime pour ses partenaires, ne pas les cataloguer en fonction de leur apport principal au projet. Tout le monde est aujourd'hui en recherche de **cohérence** et souhaite **donner du sens** à son investissement. Un partenaire financier a aussi des idées, des ressources d'imagination, de l'expérience... qui pourront être fort utiles au projet.
- **Savoir se mettre à la place des personnes et organismes dont on sollicite l'appui.** Chacun voit midi à sa porte... et oublie l'heure qu'il est chez le voisin. Avant de frapper à la porte d'un partenaire potentiel, il est indispensable de se poser quelques questions élémentaires : quel intérêt a-t-il de travailler avec moi ? Que vais-je lui apporter ? Qu'est-ce que je connais de ses priorités, de ses activités ? A-t-il le temps, les moyens... de s'investir dans un projet de ce type ?
- Prévoir le temps nécessaire à la gestion du partenariat. Le partenariat ne se décrète pas une fois pour toute au début d'un projet ; il s'entretient tout au long du projet, par des réunions, des échanges d'informations, des évaluations régulières, des remises à plat des engagements de chacun... **Tout ceci demande du temps, qui doit être budgétisé et planifié.**



➤ **Valoriser les productions et résultats du projet.** Il est utile d'insérer son projet dans un dispositif fortement médiatisé, telle qu'une Exposcience ou la Semaine du Développement Durable. De la même façon, un article dans la presse locale, un album photo, une communication lors d'un congrès de professionnels, un bilan final soigné... sont autant de marques d'attention fort appréciées des partenaires, notamment des partenaires financiers, qui ne prennent pas une part directe dans l'action et voient là une sorte de «retour» sur l'investissement qu'ils ont effectué en faveur du projet. La valorisation du projet qu'ils ont contribué à faire exister les conforte dans leur choix initial et les encouragera à participer à de nouveaux projets montés par la même équipe.

## → L'écueil de la commande publique

[...] La **subvention** régit encore aujourd'hui majoritairement les **relations entre les associations et les personnes publiques** et apparaît comme la plus favorable à l'établissement des bonnes relations de partenariat décrites ci-dessus.

Pourtant, nous constatons une nette tendance au recul des conventions de partenariat (régime de la subvention) et le développement de procédures relevant de la **commande publique** (marchés publics de prestations de service).

Nous observons certains **effets préjudiciables** que le régime de la commande publique fait peser sur le fonctionnement des associations d'Éducation à l'Environnement : mise en concurrence des associations, prééminence de la dimension économique sur le projet pédagogique, manque de transversalité, de vision à long terme... Cette évolution est en mesure, à terme, de faire évoluer l'ensemble de l'édifice juridique constitué et mis au service de l'éducation à l'environnement, à savoir le statut associatif, la gestion désintéressée, le caractère non lucratif et sa vocation d'intérêt général. La condition de l'expression de la contribution sociale des associations d'éducation à l'environnement est le partenariat : **un partenariat où les objectifs sont débattus socialement dans le cadre d'espaces de concertation**, où l'action est libre et encouragée, et non figée dans une commande, et où l'innovation sociale est possible.

**A consulter également :**

**Étude argumentaire sur le partenariat associations d'environnement pouvoirs publics** 📄

**Chemin d'accès :** Page d'accueil du site du CNARE / Outils-Ressources / Partenariat / Partenariat entre associations et pouvoirs publics

